

Image not found or type unknown



Peut on avoir un casier judiciaire à 15 ans??

Par **vinchers**, le **17/11/2010 à 12:47**

Bonjour,

J'aimerais savoir si un jeune de 15 ans qui écope d'une condamnation par le tribunal pour des faits de violences en réunion, aura cette condamnation inscrite sur son casier judiciaire au delà de sa majorité, et auquel cas, cette condamnation lui sera t'elle défavorable pour incorporer, à l'âge de 16 ans un corps de sapeur pompier volontaire??

Merci à vous,

Cordialement,

V.

Par **Clara**, le **17/11/2010 à 12:57**

Voyez ce site, vous y aurez vos réponses

<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/vos-droits-10062/casier-judiciaire-10200/l'extrait-de-casier-judiciaire-11172.html>

Par **vinchers**, le **17/11/2010 à 12:59**

Je vous remercie pour votre lien.

Cordialement,

V.